



NOTICE A

Auto-école BELLARC CHANTELOUP

11 rue des Terres Fortes
77600 Chanteloup-en-Brie

01 60 07 97 47

06 35 16 81 20

contact@bellarc.fr

www.bellarc.fr

Auto-école BELLARC SAINT-GERMAIN

30 rue du Général de Gaulle
77860 Saint-Germain-sur-Morin

01 64 63 25 16

06 11 39 98 79

contact.sg@bellarc.fr

www.bellarc.fr

Horaires d'ouverture

Lundi	Fermé	Fermé
Mardi	10h-13h	14h30-19h
Mercredi	10h-13h	14h30-19h
Jedi	10h-13h	14h30-19h
Vendredi	10h-13h	14h30-19h
Samedi	10h-13h	14h00-16h

CONTENU DU LIVRET NOTICE A

- **Formation AM / A1**
- **Formation aux permis A1 / A2**
- **Présentation des évaluations préalables**
- **Règlement intérieur**
- **Taux de réussite sur demande**

**FORMATION À LA
CONDUITE DES DEUX
ROUES MOTORISÉS**



FORMATION AM

Quadricycle léger à moteur (voiturette)

La catégorie AM du permis de conduire correspond au **brevet de sécurité routière (BSR)**. Il permet de conduire des cyclomoteurs de 50 cm³ maximum ou des quadricycles légers. Il s'obtient à la suite d'une formation théorique et d'une formation pratique.

Pré-requis

- Avoir au minimum 14 ans
- Posséder l'ASSR 1, l'ASSR 2 ou l'ASR

Contenu de la formation

La formation se compose des 5 séquences suivantes :

1. Échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite (30 minutes)
2. Conduite hors circulation (1 heure minimum)
3. Code de la route (30 minutes)
4. Conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique (3 heures minimum)
5. Sensibilisation aux risques (1 heure minimum). Si vous êtes mineur, au moins l'un de vos parents ou votre représentant légal doit être présent.

Durée et rythme de la formation

La formation dure au minimum **8 heures** et se déroule sur **2 jours** (4 heures par jour maximum)



FORMATION AM

Cyclomoteur de 50 cm³ maximum (scooter)

La catégorie AM du permis de conduire correspond au **brevet de sécurité routière (BSR)**. Il permet de conduire des cyclomoteurs de 50 cm³ maximum ou des quadricycles légers. Il s'obtient à la suite d'une formation théorique et d'une formation pratique.

Pré-requis

- Avoir au minimum 14 ans
- Posséder l'ASSR 1, l'ASSR 2 ou l'ASR

Contenu de la formation

La formation se compose des 5 séquences suivantes :

1. Échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite (30 minutes)
2. Conduite hors circulation (1 heure minimum)
3. Code de la route (30 minutes)
4. Conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique (3 heures minimum)
5. Sensibilisation aux risques (1 heure minimum). Si vous êtes mineur, au moins l'un de vos parents ou votre représentant légal doit être présent.

Module 1 : Formation pratique hors circulation (2 heures)

Le module de « Formation pratique hors circulation » a pour objectif l'acquisition des connaissances suivantes :

- *Les équipements indispensables à la conduite d'un cyclomoteur (leurs rôles).*
- *La connaissance des principaux organes du véhicule et savoir effectuer les contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité.*
- *La maîtrise technique du véhicule hors circulation.*

Les équipements, leurs rôles

- Le port obligatoire du casque, son rôle. Le choix d'un casque adapté. L'utilisation, le réglage et l'entretien d'un casque.
- Les vêtements adaptés : combinaison ou blouson de cuir ou veste épaisse, pantalons épais, bottes ou chaussures fermées et montantes, gants.
- Leurs rôles : protection en cas d'intempéries, de chutes et détectabilité de jour comme de nuit.

La découverte des principaux éléments du véhicule, les contrôles indispensables à l'entretien et au maintien de la sécurité

- Le tableau de bord : (compteur, voyants, témoins)
- L'éclairage : savoir vérifier la propreté et le fonctionnement des feux avant chaque départ. Savoir régler la hauteur du projecteur.
- Les freins : en fonction du type de freins (à tambours ou à disque), savoir contrôler l'usure éventuelle, régler le câble ou contrôler le niveau du liquide de freins.

- Les pneumatiques : contrôle de la pression et des flancs
- La chaîne : savoir vérifier la tension et le graissage.
- L'huile moteur : connaître l'emplacement du réservoir, savoir vérifier le niveau et rajouter de l'huile si nécessaire.
- Batterie : savoir la brancher et connaître les dangers inhérents aux véhicules électriques.
- Le Carburant : connaître l'emplacement du réservoir et savoir vérifier le niveau.

La maîtrise du véhicule hors circulation

- La position de conduite (bras, dos, jambes, pieds et mains).
- Le réglage du/des rétroviseurs.
- Pour le quadricycle (réglage du siège, du volant et des rétroviseurs).
- La mise en marche, le démarrage et l'arrêt du véhicule.
- Pour les cyclomoteurs : le maintien de l'équilibre et de la stabilité en ligne droite (exercice avec et sans passager).
- Le ralentissement, le freinage et l'immobilisation du véhicule (pour les cyclomoteurs, le maintien de l'équilibre et de la stabilité).
- Tourner à droite et à gauche, réaliser des virages et demi-tour (importance du regard). Pour les cyclomoteurs, exercices avec et sans passager, le maintien de la stabilité.
- Réaliser des manœuvres de freinage et d'évitement.

Module 2 : Formation pratique en circulation (4 heures)

Le module en circulation permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

- *Démarrer le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation*
- *S'insérer en sécurité dans la circulation.*
- *Prendre en compte la vitesse des autres véhicules et s'assurer d'être bien vu.*
- *Ralentir et immobiliser le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation ou pour la quitter.*
- *Freinage et maintien de la stabilité du cyclomoteur.*
- *Arrêt et départ en circulation (feux, stop...).*
- *Ralentir pour quitter la circulation et s'arrêter.*

Recherche des indices utiles (signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers) :

- Adapter l'allure en fonction de ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées (autres usagers, configuration des lieux, visibilité...).
- Apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toutes circonstances.
- Négocier un virage.

Choisir la position sur la chaussée :

- En ligne droite, virage, en situation de croisement ou de dépassement.
- En tenant compte de la signalisation verticale et horizontale : marquage au sol, voies réservées...
- En tenant compte des particularités des autres véhicules (notamment des véhicules lourds) : gabarit, angles morts...

Franchir les différents types d'intersections :

- Détecter et identifier le type d'intersection.
- Évaluer la visibilité.
- Adapter sa vitesse.
- Respecter les règles relatives aux ordres de passage.

- S'arrêter le cas échéant et repartir.
- Dégager une intersection.

Changer de direction :

- Avertir de son intention.
- Se placer ; Tenir compte des particularités des autres véhicules (notamment des véhicules lourds) : gabarit, angles morts...
- Adapter sa vitesse.
- Respecter les règles de priorité.

Module 3 : Sensibilisation aux risques (1 heure)

Le module de sensibilisation aux risques aborde les thèmes suivants :

- *Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et quadricycle légers à moteur, et aux cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules.*
- *La vitesse et ses conséquences (équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage)*
- *Échange sur les comportements par rapport au phénomène vitesse.*
- *Échange sur les expériences vécues.*



FORMATION A1

Motocyclette de 125 cm³ maximum

La catégorie A1 du permis de conduire permet de conduire des motocyclettes de 125 cm³ maximum ou un tricycle à moteur L5e (scooter à trois roues) de plus de 50 cm³. Il s'obtient à la suite d'une formation théorique et d'une formation pratique.

Pré-requis

-Avoir au minimum 2 ans de permis B (elle peut être suivie un mois avant la date anniversaire des 2 ans d'obtention de la catégorie B du permis de conduire.)

Les titulaires du permis B ayant assuré et utilisé une motocyclette légère ou un tricycle au cours des cinq années précédant le 1er janvier 2011 sont exemptés de cette formation.

Contenu de la formation

L'objectif de cette formation est de familiariser le futur conducteur avec la moto. La formation met en avant l'importance de la prise de conscience des risques et la nécessité de respecter les règles. Elle insiste également sur les avantages qu'il y a à adopter une conduite apaisée, respectueuse des autres et de l'environnement.

Module 1 : Formation théorique (2 heures)

Le module de « Formation théorique » a pour objectif l'acquisition des connaissances suivantes :

- *L'analyse des accidents les plus caractéristiques impliquant les motocyclettes légères et les tricycles à moteur*
- *Des conseils qui permettent d'appréhender les pièges de la route : conduire sous la pluie ou de nuit, se rendre visible auprès des autres usagers, s'équiper en vêtements protecteurs de qualité, connaître les manques d'adhérence (gravillons, ralentisseurs, peintures au sol etc.) ;*
- *les conséquences physiques et physiologiques des chocs sur les aménagements de la route, y compris à petite vitesse.*

Module 2 : Formation pratique hors circulation (2 heures)

Le module « Formation pratique hors circulation » sont consacrées à la prise en main du véhicule et aux vérifications indispensables : huile, pression et usure des pneumatiques, poignée de gaz, système de freinage, etc.

L'objectif d'acquisition des connaissances sont les suivantes :

- Démarrer en toute sécurité
- Monter et à descendre les vitesses
- Anticiper les manœuvres de freinage et d'évitement
- S'arrêter

Le futur usager est particulièrement sensibilisé à la position sur la moto : bien positionner son regard avant de virer ou de tourner, tenir l'équilibre à petite vitesse avec et sans passager, en ligne droite et en

virage et à bien positionner son corps pour assurer un meilleur équilibre grâce à une juste répartition du poids.

Module 3 : Formation pratique en circulation (3 heures)

Le module « Formation pratique en circulation » a pour objectif d'acquisition des connaissances sont les suivantes :

- Adapter sa vitesse aux circonstances de la circulation
- De choisir la bonne voie et de bien se placer sur la chaussée en fonction notamment des angles morts des véhicules lourds
- De franchir une intersection, de changer de direction et de dépasser en toute sécurité en tenant compte du phénomène d'aspiration
- De savoir négocier un virage en toute sécurité.

FORMATION AU PERMIS DE CONDUIRE DES DEUX ROUES MOTORISÉS

SOMMAIRE

1. Présentation générale
 - Objectif général
 - Public concernés et pré-requis
 - Intervenants, moyens pédagogiques et techniques
2. Présentation formation théorique
 - La formation théorique
 - Supports utilisés et programme de formation
3. Présentation formation pratique
 - La formation Pratique
 - Les 4 compétences du REMC
 - Suivi des acquis en cours de formation
4. Enjeux, déroulement de la formation et conditions de passage des épreuves de l'examen
 - L'épreuve théorique Générale
 - L'examen pratique

1. PRESENTATION GENERALE

OBJECTIF GENERAL

La formation au permis A1, A2 doit permettre à l'élève d'être capable **de conduire et de manœuvrer une motocyclette de façon responsable et sans mettre sa sécurité et celle des autres en danger** (maximum 125cm³ pour la catégorie A1). L'élève doit également être capable **de maîtriser les compétences relatives au programme en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir**.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

	Permis A1	Permis A2
Type de 2 ou 3 roues	<ul style="list-style-type: none">• 125 cm³ Maximum• 2 roues < 11kw• 3 roues < 15 kw	<ul style="list-style-type: none">• 2 roues n'excédant pas 35 kW
Condition d'inscription	<ul style="list-style-type: none">• Avoir minimum 16 ans	<ul style="list-style-type: none">• Avoir minimum 18 ans
Épreuve du permis	<ul style="list-style-type: none">• Examen Théorique Moto (ETM)• Examen hors circulation (plateau)• Examen en circulation	<ul style="list-style-type: none">• Examen Théorique Moto (ETM)• Examen hors circulation (plateau)• Examen en circulation

INTERVENANTS, MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires du brevet pour l'exercice de la profession de l'enseignants de la conduite automobile et de la sécurité routière (BEPECASER), ou du titre professionnel d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière (TP ECSR) et de la mention 2 roues. Chaque enseignant bénéficie d'une autorisation d'enseigner préfectorale.

Pédagogie et didactique	Méthodes actives et techniques adaptées aux adultes
Moyens et outils	<ul style="list-style-type: none">-Salle de cours équipées de moyens multimédia-Fiche de suivi et livret d'apprentissage-Aires d'évolutions et parcours adaptés-Véhicules de la catégorie motocyclette adaptés à l'enseignement

2. PRESENTATION FORMATION THEORIQUE

LA FORMATION THEORIQUE

Comment se déroule la formation théorique ?

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur. La formation se fait via l'application « prépacode » via internet, depuis chez eux, en autonomie, avec des équipements fixes (ordinateurs) ou des équipements mobiles (Téléphones portables, tablette). L'élève peut parfaire son apprentissage du code de la route en accédant aux cours et à plusieurs tests relatifs aux thèmes qu'il vient de travailler.

Il accède également aux examens blancs. Ces examens blancs (40 questions), regroupent 600 questions, réparties en 8 familles portant sur les enjeux de la conduite moto en termes de sécurité. L'élève peut suivre sa progression en consultant son tableau bord qui référence l'ensemble des tests (questions et réponses) qu'il aura effectué.

LES SUPPORTS UTILISES ET LE PROGRAMME DE FORMATION

Les supports utilisés

- Le livre de code de la route spécifique moto (Code Rousseau ou ENPC)
- L'application « Prépacode » (réactualisé régulièrement)

Ils permettent à l'élèves de pouvoir travailler son code selon les 8 thématiques.

Le programme de formation, les 8 thématiques

- Dispositions légales en matière de circulation routière : 90 questions
- Le conducteur : 120 questions
- La route : 120 questions
- Les autres usagers de la route : 60 questions
- Réglementation générale et divers : 60 questions
- Éléments mécaniques liés à la sécurité : 60 questions
- Équipements de protection et autres éléments de sécurité des véhicules : 60 questions
- Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement : 30 questions

3. PRESENTATION FORMATION PRATIQUE

LA FORMATION PRATIQUE

Comment se déroule la formation pratique ?

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

Construit en relation avec le **Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC)** et la matrice GDE, le programme de la formation A1, A2 a pour objectif d'atteindre et de valider **les 4 grandes compétences suivantes** :

Les 4 compétences (REMC) et les compétences associées ci-dessous sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation.

Elles sont traitées en abordant les points suivants : le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail..., l'auto-évaluation.

Le nombre minimum obligatoire est de 20 heures réparties de la façon suivante :

8h hors circulation (plateau) et 12h en circulation. Toutes les leçons de conduite se déroulent sur un véhicule école.

Toutefois, la durée de votre formation dépend :

- De l'évaluation préalable obligatoire et réalisée à moto ou sur ordinateur, qui indique le volume prévisionnel et personnalisé de votre formation (présentation des différents modes d'évaluation dans la documentation)
- Du temps d'apprentissage nécessaire pour valider l'ensemble des objectifs des 4 étapes du programme de formation REMC (détaillé dans le tableau ci-dessus)

Quand ce niveau est atteint, ou à tout moment à la demande de l'élève, l'enseignant effectue un bilan des compétences acquises par l'élève (examen pratique blanc) à l'issue desquels il vous sera proposé soit:

- Un nombre d'heures complémentaires afin de peaufiner la formation
- Une date de présentation à l'examen du permis de conduire

Le fait de ne pas valider ce bilan ne fait pas obstacle au passage des épreuves pratiques du permis de conduire.

La formation hors circulation se situe « rue de la Guette – 77174 Villeneuve-Saint-Denis »

C'est une piste fermée à la circulation. Elle est à environ 10 minutes et à moins de 6 kilomètres de l'auto-école.

La piste peut être partagée par des confrères de moto école. Elle peut accueillir jusqu'à 6 élèves et les roulements sont organisés à l'avance pour une bonne progression des exercices.

La piste est disponible à toute heure.

La formation en circulation s'effectue dans la région ile de France en adaptation au niveau et besoin de compétence de chacun et toujours au départ de l'auto-école.

La formation pratique est organisée de façon individuelle et/ou collective et porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

Le calendrier prévisionnel des séances de formation est établi par l'établissement en concertation avec l'élève et lui est communiqué. L'établissement tient l'élève informé de la progression de sa formation.

<p>Compétence 1 Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard • Connaître la conception de la moto et ses principaux organes • Maîtriser et déplacer la machine sans l'aide du moteur • Adopter une position de conduite sécuritaire • Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances • Monter et rétrograder les rapports de vitesse • Maîtriser la réalisation du freinage • Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité • Tenir l'équilibre sans et avec passager • Maîtriser les techniques d'inclinaison • Réaliser un freinage d'urgence
<p>Compétence 2 Appréhender la route et circuler dans des conditions normales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître et respecter les règles de circulation • Rechercher la signalisation et les indices utiles • Positionner le véhicule sur la chaussée • Adapter l'allure aux situations • Être en mesure de s'arrêter, stationner et de repartir en sécurité • Tourner à droite et à gauche • Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité • Franchir les ronds-points et carrefours à sens giratoire
<p>Compétence 3 Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer et maintenir les distances de sécurité • Croiser, dépasser, être dépassé • Négocier les virages de la façon la plus sécurisante • Communiquer avec les autres usagers • Connaître les caractéristiques des autres usagers et se comporter avec courtoisie à leur égard • Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible • S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide • Conduire dans une file de véhicule • Connaître les règles relatives à la circulation inter-files • Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites • Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...
<p>Compétence 4 Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre un itinéraire de manière autonome • Préparer et effectuer un trajet en autonomie • Connaître les principaux facteurs de risque • Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir • Connaître les différents dispositifs d'aide à la conduite • Avoir des notions sur l'entretien et le dépannage de la motocyclette • Pratiquer l'éco-conduite • Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...). • Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence. • Pratiquer l'éco-conduite.

SUIVI DES ACQUIS EN COURS DE FORMATION

- logiciel de suivi pour l'enseignement théorique
- Fiche numérique de formation
- Livret numérique de suivi

4. ENJEUX, DEROULEMENT DE LA FORMATION ET CONDITIONS DE PASSAGE DES EPREUVES DE L'EXAMEN

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail. Les conducteurs de motocyclette sont largement surexposés au risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail.

Les conducteurs de motocyclette représentent 2% du trafic mais 22% des tués, c'est une part trop importante des blessés et des tués sur la route. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation. Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et le programme de formation au permis de conduire est mis en place pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur de motocyclette à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir. Le programme de formation se veut une vue d'ensemble des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Vous allez apprendre à manipuler une motocyclette et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites. Vous allez, au travers de ce programme, comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur vous guidera et vous conseillera. Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2 comporte deux phases : la première hors circulation, la seconde en circulation. Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage. Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

L'EPREUVE THEORIQUE MOTO (LE CODE - ETM)

Pour passer l'épreuve du code, il faut avoir au moins 16 ans pour le permis A1 et au moins 18 ans pour le permis A2

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins **35 bonnes réponses sur 40 questions** (5 erreurs maximum). Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées. Parmi les 40 questions auxquelles vous devrez répondre, certaines sont en vidéo. Pendant le déroulé de la vidéo, pensez à évaluer l'intervalle de sécurité et à regarder tous les rétroviseurs. Le jour de l'examen, pensez à apporter votre pièce d'identité et votre convocation.

L'EXAMEN PRATIQUE

Pour se présenter aux épreuves pratiques, il faut avoir réussi à l'Examen Théorique Moto (ETM)

L'examen pratique du permis de conduire des catégories A1 et A2 comporte 2 épreuves :

- Épreuve **hors circulation**
- Épreuve **en circulation**

L'épreuve hors circulation

Le jour J, un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité vous accompagnera à votre épreuve d'examen du permis. L'inspecteur commence à chaque fois par vérifier votre identité. **Pour passer la conduite, vous devez avoir les équipements obligatoires** (casque et gants homologués, blouson et pantalon ou combinaison, bottes ou chaussures montantes).

L'épreuve Hors Circulation dure 10 minutes, accueil compris. Son objectif est d'évaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales que vous avez atteint pour circuler en toute sécurité.

L'inspecteur va vous demander de :

- Déplacer la moto en marche avant sans l'aide du moteur et la replacer en la reculant.
- Effectuer le parcours (que vous avez répété en leçons) comprenant une allure lente chronométrée, un non chronométré avec un passager et 2 retours à allure plus élevée avec relevé de vitesse comprenant un freinage et un évitement.

Si l'inspecteur constate que vous effectuez cette épreuve correctement, il vous validera la partie « hors circulation ».

L'épreuve en circulation

L'inspecteur commence par vérifier votre identité et la validité de votre réussite à l'épreuve hors circulation et s'assure que vous avez les équipements obligatoires (casque et gants homologués, blouson et pantalon ou combinaison, bottes ou chaussures montantes). Vous devrez lui indiquer que votre moto n'a aucune anomalie et que votre casque est verrouillé. L'enseignant qui vous accompagnera, s'installera au volant du véhicule qui vous suivra. Seules les consignes de l'inspecteur données par radioguidage seront à prendre en compte. L'épreuve dure 40 minutes et se déroulera en et hors agglomération.

L'épreuve pratique permet d'évaluer les points suivants :

- Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord de son véhicule
- Connaître et utiliser les commandes
- Prendre l'information, analyser les situations et s'y adapter son allure aux circonstances
- Maîtriser la trajectoire de sécurité
- Appliquer la réglementation du code de la route
- Communiquer avec les autres usagers
- Partager la chaussée
- Maintenir les espaces de sécurité
- Être autonome dans la réalisation d'un trajet
- Avoir une conduite économique et respectueuse
- Être courtois

Pour être reçu, vous devez obtenir au moins 21 points / 27 et ne pas commettre d'erreur éliminatoire (exemples : franchissement d'une ligne continue, circulation à gauche, non-respect d'un signal prescrivant l'arrêt...).

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque					
	E	0	1	2	3						
Connaître et maîtriser son véhicule											
Savoir s'équiper et s'installer											
Savoir se positionner sur le véhicule en circulation, connaître et utiliser les commandes											
Appréhender la route											
Prendre l'information											
Adapter son allure aux circonstances											
Appliquer la réglementation											
Partager la route avec les autres usagers											
Communiquer avec les autres usagers									0	0	0
Partager la chaussée									0,5	0,5	0,5
Maintenir les espaces de sécurité						1	1	1			
	Sous-totaux										
Courtoisie											
						+1					
Total général											

Présentation de l'évaluation préalable

EVALUATION PREALABLE « Papier »

Cette évaluation est destinée aux élèves ayant déjà conduit une motocyclette suite à l'invalidation du permis de conduire, à un transfert d'auto-école.

Procédure d'évaluation

Ce test se déroule en situation de conduite hors et en circulation sur un véhicule-école d'une durée d'environ 45 minutes.

Ce test permet de quantifier le nombre d'heures de formation à la conduite d'une motocyclette.

Il n'impose pas un nombre d'heures, c'est un prévisionnel.

Il pourra être revu à la baisse, par l'implication de l'élève dans la formation, ainsi que par la fréquence des heures.

Cette évaluation permettra, en concertation avec l'école de conduite, d'organiser un calendrier de formation.

Elle se décompose en 8 rubriques :

1. Renseignements d'ordre général sur l'élève
2. Son expérience de la conduite
3. Sa connaissance du véhicule
4. Ses attitudes à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité
5. Ses habiletés
6. Sa compréhension et sa mémoire
7. Sa perception
8. Son émotivité

L'évaluation vise à la production d'un résultat codifié à 3 niveaux de performance (faible, satisfaisant, bon) conduisant à 3 tranches de propositions de volumes horaires.

Ce test durera environ 45 minutes. Ce test s'appuie sur les prescriptions du Guide pour la Formation des Automobilistes (GFA).

Détails des compétences évaluées

Domaine des : Questions/exercices	Critères évalués
1. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL	<p>Sur la base d'un questionnaire et d'un échange avec le formateur : Identité, âge, résidence, niveau scolaire, profession, nationalité, acuité visuelle, correction de la vision, visite médicale, incompatibilités déclarées.</p> <p>Ces critères n'entraînent pas de chiffrage, mais permettent de donner des orientations au formateur sur les difficultés éventuelles de compréhension de la langue française ainsi qu'éventuellement de dépister des déficiences sensorielles ou motrices et de proposer une visite médicale ou de suggérer un simple appareillage de la vue par exemple.</p>

Domaine des : Questions/exercices	Critères évalués
2. EXPÉRIENCE DE LA CONDUITE	Sur la base d'un questionnaire : Permis possédés Véhicules conduits Zone d'évolution à bord du véhicule Temps de pratique en conduite Contexte d'accompagnement ou pratique autonome.
3. CONNAISSANCES THÉORIQUES SUR LE VÉHICULE	Capacité à répondre à un questionnaire à choix multiples à 3 propositions sur une série de 12 questions déclinées en 4 thèmes techniques : Direction - Boîte de vitesses - Embrayage - Freinage.
4. ATTITUDES À L'ÉGARD DE LA SÉCURITÉ ATTITUDES À L'ÉGARD DE L'APPRENTISSAGE	Sur la base d'un entretien, hiérarchisation des attitudes à l'égard de la sécurité : limitation aux aspects techniques et réglementaires de la conduite versus adaptation au contexte et partage de l'espace routier. Sur la base d'un entretien, repérage de la motivation à l'apprentissage de la conduite : par choix et motivation interne versus motivation externe et nécessité.
5. HABILITÉS (COORDINATION ET SYNCHRONISATION DES GESTES)	<p style="text-align: center;">Hors circulation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Installation au poste de conduite sur un poste de conduite déréglé en autonomie sur invitation du formateur. • 5 réalisations de « départ arrêt » sur terrain plat à la suite d'une démonstration commentée du formateur. • Manipulation du volant : après explications sur le fait que le regard précède la trajectoire et l'action sur le volant, l'élève exécute un slalom non matérialisé sans utiliser les pédales.
6. COMPRÉHENSION ET MÉMORISATION	<p style="text-align: center;">Compréhension :</p> Nécessité d'avoir recours à des explications ou démonstrations supplémentaires durant les exercices concernant les habiletés. <p style="text-align: center;">Mémorisation :</p> Capacité à citer dans l'ordre les 5 opérations nécessaires pour démarrer et s'arrêter.
7. PERCEPTION	<p style="text-align: center;">En circulation :</p> À allure normale, en ville sur route, pendant environ 15 à 20 minutes, en doubles commandes (autonomie : volant, clignotants, rétroviseurs), l'élève devra choisir sa direction en fonction de ce que lui impose la signalisation (4 à 5 fois) et en fonction des indications données par les panneaux directionnels (4 à 5 fois). L'élève est invité à regarder loin devant lui et à faire attention à gauche et à droite, de tenir compte de la signalisation et des autres usagers, de mettre le clignotant si nécessaire, de dire le plus tôt possible ce qui lui semble intéressant pour la conduite. Compétences évaluées : sens de la trajectoire et du gabarit, capacité d'observation de l'environnement, sens de l'orientation et direction du regard.
8. ÉMOTIVITÉ	Les réactions émotives sont évaluées durant toute la durée de l'évaluation. Elles concernent les réactions générales (paroles et gestes divers) ; et les crispations gestuelles.

EVALUATION PREALABLE B « EVAL+ MOTO »

Cette évaluation est destinée aux élèves n'ayant jamais conduits une motocyclette

Procédure d'évaluation

Il s'agit d'une évaluation sur ordinateur d'une durée d'environ 45 minutes.

- il s'agit d'un test d'évaluation de capacités et d'aptitudes et non d'un acte de formation ;
- le test précède la formation et les personnes testées ne sont pas des élèves (pas encore) même s'ils disposent plus ou moins de compétences et d'aptitudes ;
- les réponses attendues ne sont pas à interpréter autrement qu'au travers l'objet visé par l'évaluation (évaluer des capacités) et non pour leur justesse en elle-même [par exemple lorsque l'on teste la capacité à prendre une décision on n'évalue pas la valeur de cette décision, mais seulement la capacité de la personne à s'engager dans cette décision] ;
- il n'y a pas de « pièges » dans les situations présentées, la personne testée doit simplement se placer en tant que conducteur du véhicule d'où la situation est filmée ou photographiée ;
- les questions posées ne sont pas des questions à traiter comme des questions de l'épreuve type ETG, c'est-à-dire « je dois faire ceci ou cela », mais comment je perçois cette situation ;
- les questions à partir des situations filmées doivent être traitées en tenant compte de la dynamique de cette situation, c'est-à-dire en tenant compte des données de mouvement avant l'arrêt sur image ; l'aspect statique de l'arrêt sur image ne doit pas faire analyser la situation comme une diapositive de code.

L'ensemble de ces consignes est rappelé à la personne dès le début du test ou au passage de chaque partie spécifique de l'évaluation.

Le test distingue 2 catégories de capacités

➤ **Celles permettant d'évaluer les aptitudes à manipuler une moto et préparant l'apprentissage des épreuves de plateau, il s'agit :**

- Des capacités sensori-motrices
- Des capacités d'équilibre
- Des capacités de transfert de connaissances techniques et de sécurité

➤ **Celles permettant d'évaluer la compréhension des situations de conduite, préparant les apprentissages en circulation, il s'agit :**

- Des capacités cognitives d'attention dirigée et de mémorisation
- Des capacités cognitives de compréhension et de traitement des informations des situations de circulation

Le test est complété par l'évaluation d'aptitudes

- Les facteurs de volonté et de motivation
- Les aspects émotionnels et affectifs
- La compréhension des situations de conduite

Le questionnaire

Seules les questions présentées ci-dessous font l'objet d'attribution de points.

Les autres relèvent de l'information simple à destination de l'établissement et des enseignants.

1. Capacités et connaissances sensori-motrices

POSSESSION DE PERMIS	Capacités de transfert et compétences de conduite. Capacités de gestion de situations de circulation.
EXPÉRIENCE DE CONDUITE MOTO EN ET HORS CIRCULATION ET SELON LA PUISSANCE	Capacités de transfert des compétences techniques.
EXPÉRIENCE DE CONDUITE DE CYCLOMOTEUR	Capacités de transfert des compétences techniques.
EXPÉRIENCE DE CONDUITE DE CYCLE	Capacités de transfert des compétences d'équilibre.
MODE DE DÉPLACEMENT	Capacités de transfert des compétences en circulation.
USAGE D'ENGINS POUR LESQUELS L'ÉQUILIBRE EST PRINCIPAL	Capacité de transfert des capacités d'équilibre.

2. Capacités de compréhension et de traitement

CONNAISSANCES DE SÉCURITÉ	Connaissances des trajectoires en sécurité.
---------------------------	---

3. Aspects émotionnels et affectifs

RÉACTION FACE À L'ÉCHEC	État d'esprit positif Persévérance Dévalorisation. Fuite Critique de tiers
FACILITÉ OU DIFFICULTÉ PERÇUE ET CARACTÈRE CONTRAIGNANT OU ASPECT AGRÉABLE DE L'APPRENTISSAGE.	Image de soi. Émotion positive : plaisir à apprendre. Sensation de contrainte.
INTÉRÊT ET ATTIRANCE POUR LA CONDUITE DE LA MOTO	Émotion positive et valorisation.
PEUR DE CONDUIRE UNE MOTO	Émotion négative et ressenti d'émotion négative.
PENSEZ-VOUS SAVOIR... PENSEZ-VOUS CONNAÎTRE LES OPÉRATIONS...	Capacité d'auto-évaluation justifiée ou excès de confiance/surestimation de soi.
CONNAISSANCES TECHNIQUES	Connaissances des procédures de freinage, d'équilibre, d'inclinaison et de direction.

4. Facteurs de volonté

SATISFACTION DE SA SITUATION PROFESSIONNELLE/ OU DE SES APPRENTISSAGES	Sentiment d'auto-efficacité personnelle.
PRATIQUES SPORTIVES ET FRÉQUENCE	Implication volontaire et persévérance.
ÉNONCÉ DES RAISONS POUR APPRENDRE À CONDUIRE	Motivation à suivre une formation à la conduite moto.
RYTHME D'APPRENTISSAGE	Implication volontaire.

5. Capacités de perception, d'analyse et de décision

Les vidéos des écrans 70, 71, puis celles des écrans 72 à 75, situées en fin de test, complètent l'évaluation des aptitudes et capacités techniques visant à déterminer les volumes d'apprentissage hors circulation.

S.70, S.71	Capacité visuo-spatiale. Évaluer les trajectoires sur route.
S.72, S.73, S.74, S.75	Capacité à évaluer la position et l'équilibre sur la moto et la trajectoire à basse vitesse.

Les capacités cognitives de compréhension et de traitement des informations des situations de circulation.

S.54, S.55, S.56, S.57	Perception et sélection d'indice principal.
S.58, S.59, S.60, S.61	Compréhension de situation.
S.62, S.63, S.64, S.65	Capacité de prévision et d'anticipation.
S.66, S.67	Capacité d'évaluation de distances et de vitesses.
S.68, S.69	Capacité décisionnelle.
TEMPS DE RÉACTION : MOYENNE DES TEMPS DE RÉPONSE	Éfficacité du temps de réaction et de traitement cognitif.

6. Capacités d'attention et de mémoire de travail

10 SITUATIONS PRÉSENTÉES DURANT 4"	Attention dirigée. Mémoire de travail. Exactitude ou erreur sur la prise d'information.
------------------------------------	---

REGLEMENT INTERIEUR

REGLEMENT INTERIEUR

Auto-école BELLARC

Ce règlement a pour objet de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement. Il est applicable par l'ensemble des élèves.

Article 1 : L'école de conduite applique les règles d'enseignement selon les lois en vigueur, notamment l'arrêté ministériel relatif au référentiel pour l'éducation à une motricité citoyenne (REMC) en vigueur depuis le 01/07/2014.

Article 2 : HYGIENE ET SECURITE

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet toutes les consignes en vigueur au sein de l'Auto-école BELLARC doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

Il est interdit aux élèves :

- de fumer à l'intérieur de l'établissement, dans les véhicules écoles en application du décret n° 92-478 du 29/05/1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux d'usage collectif,
- d'entrer dans l'établissement en état d'ivresse, d'y introduire des boissons alcoolisées, des produits illicites ou dangereux, (Tout élève dont le comportement, ou autre, laisserait penser qu'il a consommé de l'alcool ou des stupéfiants verra sa leçon annulée et facturée. L'élève sera convoqué auprès du directeur pour s'expliquer et voir ensemble les suites à donner à l'incident.)
- de dégrader et salir les locaux
- de manger et de boire dans la salle de code et dans les véhicules.

Pertes, Vols, Dommages : l'auto-école BELLARC décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'objets personnels de toute nature survenant dans les locaux de la formation. Il appartient à chaque élève de veiller à ses objets personnels.

Consignes d'incendie : les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus de tous les élèves.

Accidents : tout accident, même bénin, survenu dans l'école de conduite doit être immédiatement déclaré par l'élève concerné ou par les personnes témoins au responsable de l'école de conduite.

Enregistrement : il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer une formation.

Article 3 : DISCIPLINE GENERALE

Tous les élèves inscrits dans l'auto-école BELLARC se doivent de respecter les conditions de fonctionnement de l'auto-école sans restriction, à savoir :

- Respecter le personnel de l'établissement
- Respecter le matériel (ne pas mettre les pieds sur les chaises, ne pas se balancer dessus, ne pas écrire sur les murs, chaises, etc.)
- Respecter les autres élèves sans discrimination aucune
- Les élèves doivent avoir une hygiène, une tenue et un comportement correct et adapté à l'apprentissage de la conduite (pas de chaussure ne tenant pas le pied ou à forts talons).
- Il est interdit d'utiliser le matériel vidéo sans y avoir été invité.
- Respecter les horaires de formation planifiée afin de ne pas perturber le bon déroulement de la leçon en cours. (En cas de retard supérieur à 5 minutes, et afin de ne pas perturber le bon déroulement de la séance, il sera possible de ne pas autoriser l'accès à la formation.)
- Les appareils sonores (MP3, téléphone portable, etc.) doivent être éteints pendant les séances de code et les heures de conduite.
- Il est demandé aux élèves de ne pas parler pendant les cours.
- Toute leçon de code ou de conduite non décommandée, 48h à l'avance sera considérée comme due et facturée (sauf cas de force majeure et motif dûment justifié).
- Aucune leçon ne peut être décommandée à l'aide du répondeur, les annulations doivent être faites pendant les heures d'ouverture du bureau.
- Toute non-présentation aux examens (code ou conduite) non-signalé 12 jours à l'avance sera pénalisée du montant relatifs aux frais d'accompagnement.

Documentation pédagogique : la documentation pédagogique remise lors des formations est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

Article 4 : ORGANISATION DE LA FORMATION

- Toute personne n'ayant pas constitué le dossier d'inscription et n'ayant pas réglé le 1er versement n'a pas accès à la salle de code. Le forfait code est dû à l'inscription et il est considéré comme débuté dès l'inscription.

- Lors des séances de code, il est demandé à l'élève de rester jusqu'à la fin des corrections, même si celles-ci, quand elles sont

effectuées par l'enseignant, débordent un peu des horaires. Ce qui est important c'est d'écouter et de comprendre les réponses afin d'avoir un maximum de possibilité de réussir, à terme, leur examen théorique général.

- Après la réussite de l'examen du code et à la première leçon de conduite, il sera remis à l'élève son livret d'apprentissage. Il faudra en prendre le plus grand soin car la présence de celui-ci est obligatoire (ainsi qu'une pièce d'identité) pour les leçons de conduite. En cas de non présentation du livret aux forces de l'ordre, les conséquences éventuelles seront imputables à l'élève.

- En général, une leçon de conduite se décompose comme ceci : 5 minutes sont requises pour l'installation au poste de conduite et pour déterminer l'objectif de travail / 45 à 50 minutes de conduite effective pour travailler les compétences définies / 5 à 10 minutes bilan et commentaires pédagogiques incluant les annotations sur la fiche de suivi. Ce déroulement peut varier en fonction d'éléments extérieurs (bouchon ou autres) et/ou des choix pédagogiques de l'enseignant de la conduite.

- L'élève est tenu de régler à l'établissement les sommes dues, conformément au mode de règlement choisi. Le compte devra être soldé au plus tard dix jours ouvrables avant la date de l'épreuve pratique.

A défaut l'établissement se réserve le droit de différer la présentation de l'élève à l'examen.

- Pour qu'un élève soit inscrit à l'examen théorique ou pratique il faut :

- Que le programme de formation soit terminé :
- Qu'un avis favorable soit donné par l'enseignant chargé de la formation,
- Que le compte soit soldé.

En cas de non-respect par l'élève des prescriptions pédagogiques de l'école de conduite ou du calendrier de formation, l'auto-école se réserve la possibilité de surseoir à sa présentation aux épreuves du permis de conduire. Le responsable de l'auto-école informera l'élève par écrit et de façon motivée. L'élève pourra contester cette décision par écrit et de manière motivée. Après entretien avec le gérant de l'auto-école, l'élève pourra à son libre choix se présenter à l'examen. En cas d'échec aux examens et après accord sur les besoins de formation complémentaire, l'auto-école s'engage à représenter l'élève dans les meilleurs délais, dans la limite des places d'examen qui lui seront attribuées par l'administration. Les frais afférents aux présentations supplémentaires seront à la charge de l'élève et seront facturés.

En cas « d'insistance » de qui que ce soit pour inscrire un élève à l'examen, une décharge sera signée, et si l'ajournement est prononcé, l'auto-école se réserve le droit de rendre son dossier à l'élève.

Article 5 : SANCTION

Tout manquement de l'élève à l'une des dispositions du présent règlement intérieur pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet d'une des sanctions ci-après désignées par ordre d'importance :

- Avertissement oral
- Avertissement écrit
- Suspension provisoire
- Exclusion définitive de l'établissement.

En cas de difficulté, Le responsable de l'établissement peut décider d'exclure un élève à tout moment du cursus de formation de l'école de conduite pour un des motifs suivants :

- Non-paiement
- Attitude empêchant la réalisation du travail de formation
- Évaluation par le responsable pédagogique de l'inaptitude de l'élève pour la formation concernée.
- Non-respect du présent règlement intérieur.

**La direction de l'auto-école BELLARC est heureuse de vous accueillir parmi ses élèves
et vous souhaite une excellente formation.**

Taux de réussite

Taux de réussite sur demande